



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



23. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention du Vélo Club Communautaire Hettange pour l'organisation de la Fête du Vélo

Le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite une subvention communautaire pour l'organisation de la « Fête du Vélo » qui s'est déroulée le dimanche 8 mai 2022 à Cattenom (domaine privé du CNPE à côté du Lac du Mirgenbach).

Cet événement a été initié par l'association afin de mettre en valeur la section « école de vélo » du club. Le public ciblé était les licenciés et non licenciés à partir de 13 ans. Les circuits de compétition ont été ouverts aux catégories Minimes, Cadets et Séniors.

La subvention demandée par l'association Vélo Club Communautaire Hettange s'élève à 1 600,00 €, soit 39 % du budget global d'un montant de 4 100,00 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération

n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et par délibération n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant que cette manifestation organisée par le Vélo Club Communautaire est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 1 600,00 € à l'association sportive « Vélo Club Communautaire Hettange » au titre des projets de clubs pour l'organisation de « La Fête du Vélo »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 14 SEP. 2022e Président

Publiée le : 14 SEP. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 14 SEP. 2022

